



**Arrêté relatif à un crédit d'engagement de Fr. 98'000.- pour l'extension du port de Saint-Aubin**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu le rapport du Conseil communal, du 26 août 2020,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,

vu les articles 16, 17, 19 et 20 du règlement sur les finances, du 11 décembre 2017,

**arrête :**

Article premier : Un crédit d'engagement de **Fr. 98'000.-** pour l'extension des pontons C, E, F et G au port de Saint-Aubin est accordé au Conseil communal.

Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti conformément à la loi au taux de **2%**.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 14 septembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,  
Alain Perret

Le secrétaire,  
Maximé Rognon